



Membre de
l'Union DÉPARTEMENTAIRE
Fédération Française
d'Utilité Publique
Agréée
Jeunesse et Sports

Association
pour le Site de
THOUZON

128 HAMEAU DE THOUZON - 84150 LE THOR
☎ 04 90 33 90 67 - Fax 04 90 33 88 73

BULLETIN D'INFORMATION réservé aux adhérents

**EXTRAIT du RAPPORT MORAL
de la PRÉSIDENTE à l'Assemblée
Générale 1999**

Très récemment, l'actualité a mis sous les feux de la rampe, le monde associatif dont nous faisons partie. Des Assises Nationales de la Vie Associative se sont tenues pour la première fois à Paris les 20 et 21 février derniers.

Depuis quelques temps en effet, ce monde associatif faisait partie des préoccupations gouvernementales.

Concrètement cela s'était traduit pour nous par une circulaire du 15 septembre 1998 incitant les associations à préciser clairement aux services fiscaux les conditions réelles de leur fonctionnement pour les soumettre, le cas échéant, à des impôts commerciaux (TVA, taxe professionnelle et impôts sur les bénéfices.)

Cette mesure qui devait s'appliquer dès mars 1999 a été repoussée au 01/01/2000 et les associations dont les activités accessoires ne dépassent pas 250 000 Francs de chiffre d'affaire annuel, sont exonérées en totalité.

Outre cette mesure favorable, de nombreux engagements de la part du gouvernement sont venus étayer la reconnaissance officielle de la vie associative.

Tout le monde le sait, le bénévole est précieux pour les associations mais il est de plus en plus rare. Aussi des mesures visant à faciliter le bénévolat, à concilier bénévolat et salariat ne pourront être que bienvenues.

D'autre part nous sommes amenés à effectuer des opérations de plus en plus techniques et à intervenir dans le cadre de réglementations souvent ardues donc la promotion du bénévolat passera certainement par une qualification du bénévole donc par sa formation et par la clarification des responsabilités. Vous le voyez, bien du travail reste à faire !



THOUZON ESTE EN JUSTICE...

Cette affaire a commencé en 1993 et après quelques 4 années d'avatars diverses et variées, le Tribunal de Grande Instance d'Avignon édictait le 26 mars 1997 le jugement suivant :

1° Il déclarait recevable l'action de l'association

2° il prononçait un sursis à statuer afin de pouvoir poser au tribunal administratif la question suivante (résumée) : « Le permis de construire accordé par la mairie du Thor à la SCI Les Chênes est-il entaché d'illégalité » ?

Ces deux décisions du TGI ont fait chacune l'objet d'un appel de la partie adverse.

Dans le même temps notre avocat, Maître ANTONOWICZ saisissait le Tribunal administratif.

Le 12 juin 1997 la cour d'appel de Nîmes a débouté la SCI les chênes une première fois en confirmant notre action recevable et en condamnant la partie adverse à 5000 F de dépens.

Cet avis de la cour d'appel a fait l'objet d'un pourvoi en cassation de la part de la SCI Les Chênes qui a toutefois abandonné rapidement cette nouvelle procédure.

Pendant les mois qui suivirent, des échanges de conclusions, de mémoires en réponses et de documents complémentaires se sont entrecroisés, les uns vers la cour d'appel de Nîmes et les autres vers le tribunal administratif de Marseille.

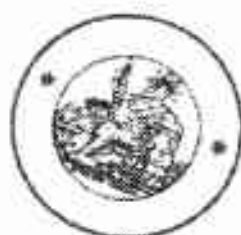
Au mois de juin 1998 le tribunal administratif de Marseille perdait patience et demandait à la mairie du Thor communication des pièces demandées le 23 octobre 1997 sous peine d'une astreinte de 500 F par jour de retard.

Le 09 septembre 1998 la cour d'appel de Nîmes déboutait une seconde fois la SCI les Chênes en confirmant le jugement du TGI et de nouveau la condamnait à 5000 F de dépens.

Le 3 décembre 1998 le tribunal administratif de Marseille a déclaré que l'arrêté du maire du Thor en date du 9 juillet 1993 est entaché d'illégalité.

L'action va donc maintenant se poursuivre normalement auprès du tribunal de Grande Instance d'Avignon sauf si la SCI les Chênes fait appel de ce jugement du Tribunal Administratif.

Je voudrais préciser que notre avocat Maître ANTONOWICZ a arrêté pour un temps ses activités professionnelles et que c'est sa remplaçante, Maître Anne REMY-MEHANY, qui poursuit l'affaire dans les mêmes termes.



Monsieur Michel COULON, dans sa quatre-vingtième année nous a quittés brusquement alors que le 30 janvier dernier nous l'avions vu sur des skis descendre les pentes du massif du Queyras.

Nous avons perdu un ami, fidèle à Thouzon. Il était toujours présent à nos manifestations et sur le site. Tout le monde appréciait sa présence chaleureuse et ses avis pleins de sagesse et je crois ne pas être la seule à qui il inspirait un profond respect et qui nous conduisait naturellement à l'appeler : " Monsieur COULON ". Il nous corrigeait souvent car il voulait qu'on le nomme "Michel". Alors, au nom de Thouzon, je lui dis : " Adieu Michel ".



Le 14 mars le château de Thouzon a accueilli comme les autres années la course pédestre « la foulée du Chasselas ». Félicitation à tous les coureurs, la montée vers le château n'est pas de tout repos.

Thouzon était présent lors de la foire des Rameaux, des 27 et 28 mars derniers.

Le 2 mai, la traditionnelle fête de la colline a eu lieu et l'église Sainte-Marie accueillait les visiteurs.



Notre travail et le livre de Roger TAILLADE « Images de Thouzon et du Thor » se sont exposés pendant la fête de l'expression organisée par le centre d'animation du Thor.

Des visites ponctuelles sont quelquefois organisées à la demande de différents groupes organisés (associations, écoles, etc.)



Les chantiers de jeunes bénévoles auront lieu cette année du 11/07/1999 au 24/07/1999 pour la première session et du 25/07/1999 au 07/08/1999, pour la deuxième. Maçonnerie et Archéologie sont au programme de la 1^{ère} session. La 2^{ème} est réservée à l'archéologie.

Cette année, nos jeunes bénévoles seront hébergés sous tente, comme par le passé. Nous sommes à la recherche de personnes qui accepteraient entre le 11 et le 24 juillet, de préparer un repas de midi pour les jeunes.



Thouzon, site ouvert au public



COTISATIONS 1999

Pour tous ceux qui ne l'ont pas fait mais qui souhaitent le faire :

**Adhésion individuelle : 100.00 F.
Adhésion couple : 150.00 F.**

En collaboration avec l'association Environnement et Cadre de Vie, nous organisons le :

Samedi 05 Juin 1999

une matinée de nettoyage de la colline de Thouzon.

Rendez-vous 9 Heures au Château d'eau, devant la barrière de la montée Est de Thouzon.

Cette matinée s'achèvera par un pique nique au centre aéré du Bourdis.

Prévoyez vos salades, les associations prévoient apéritif et grillades.

JUIN 1999 A THOUZON



Repas Médiéval

**Château de Thouzon
Dimanche 27 Juin 1999
à partir de 12 Heures.**

Prix du repas:

Adultes 90 F

Enfant de moins de 12 ans : 30 F

Adolescent 12/18 ans : 50 F

Dès à présent vous pouvez réserver vos places.

